



MAIRIE
DE

PASLIÈRES

Puy-de-Dôme
63290

La Croix st Bonnet

Téléphone 04 73 94 73 15

Télécopie 04 73 94 16 13

E-Mail: mairie-de-paslieres@wanadoo.fr

Site: www.paslieres.fr

INSCRIPTIONS Cantine, garderie et transports scolaires 2019-2020

Transports scolaires auprès du Conseil Départemental 63

1 Inscription aux transports scolaire en ligne : DATE LIMITE... 5 juillet 2019

www.puy-de-dôme.fr

Vous pouvez accéder directement au site du Conseil Départemental de Puy de Dôme afin d'inscrire votre enfant en ligne ou télécharger le formulaire pour l'inscription par courrier.

Un lien est disponible également sur le site de www.paslieres.fr

2 Tarification solidaire en ligne : DATE LIMITE... 5 juillet 2019

Le Conseil Départemental a reconduit la tarification solidaire. Le montant facturé est calculé en fonction des revenus de la famille.

Il vous faut remplir le formulaire en ligne sur www.puy-de-dôme.fr. Un lien est également disponible sur le site de www.paslieres.fr

3 Factures :

Les factures seront émises par le Conseil Départemental.

Le CCAS de la commune de Paslières peut prendre en charge le remboursement de la facturation pour les familles de Paslières non imposables sur production :

- ✓ De l'avis de non-imposition 2019 où figure la *phrase* « **vous n'êtes pas imposable sur le revenu** ». En cas de vie en couple hors mariage production des deux avis de non-imposition.

Rappel

Ce service est un abonnement annuel pour lequel la participation financière concerne **la totalité de l'année scolaire.**

Horaires et fonctionnement de l'école

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
De 7h30 à 8h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
	Ouverture du portail à 8h20			
De 8h30 à 12h	Classe	Classe	Classe	Classe
De 12h à 13 h 30	Pause déjeuner			

De 13h30 à 16h	Classe	Classe	Classe	Classe
16h	Fin de journée départ avec les parents <i>Ou</i>			
	De 16h à 16h 30		De 16h à 18h 30	
	Temps d'attente pour enfants prenant le car Horaires de car entre 16h et 16h30		Garderie	

Cantine et garderie auprès de la Mairie

1 Inscription sur papier OBLIGATOIRE pour chaque élève de l'école :

DATE LIMITE..... 25 août 2019 (L'inscription doit se faire chaque année)

Chaque enfant doit être inscrit au service avec la **fiche d'inscription périscolaire**. Chacun choisira l'utilisation hebdomadaire au service. L'inscription est gratuite, l'utilisation et la réservation de repas sont payantes.

Vous devez rapporter A LA MAIRIE : - la **fiche d'inscription périscolaire** bleue (1 par famille)
- le **règlement** signé (1 par famille)
- l'**attestation** de Quotient familial CAF ou MSA 2019

Le tarif de la garderie est calculé selon votre quotient familial.

Une fois l'inscription faite, il vous sera remis le calendrier hebdomadaire d'utilisation de la cantine/garderie. Il vous faudra cocher d'une croix les jours où votre enfant utilisera la cantine et la garderie pour la semaine suivante. Il vous sera distribué par l'intermédiaire de votre enfant chaque jeudi et vous devez nous le rendre dans le cartable de vos enfants le vendredi matin.

2 Tarifs

Pour l'année 2019-2020 les tarifs de la cantine :

Prix du repas	Garderie pause méridienne
3,75 €	0,65 €

Les tarifs 2019-2020 de la garderie :

Quotient familial*	Jusqu'à 450 €	De 451 à 500 €	De 501 à 701 €	De 701 à 900 €	De 901 à 1 500 €	Au-delà de 1 500 €
Matin et soir						
1 enfant	1,50 €	1,65 €	1,81 €	1,99 €	2,09 €	2,15
2 enfants et plus (en même temps)	2,55 €	2,81 €	3,08 €	3,32 €	3,47 €	3,59 €

*quotient familial fourni par votre CAF ou MSA.

Rappel

Lors de la première facturation, en l'absence d'attestation de Quotient familial CAF ou MSA, le tarif le plus élevé sera appliqué pour le service garderie.

3 Factures :

Les factures seront émises par la mairie et payable au trésor public chaque mois.